



**Décision CODEP-CLG-2017-005901 de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 9 février 2017 modifiant la décision CODEP-CLG-2015-001839
du 15 janvier 2015 relative à la nomination des membres du
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° CODEP-CLG-2015-001839 du 15 janvier 2015 modifiée relative à la nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'ASN ;

Vu la proposition formulée le 2 février 2017 par le syndicat UNSP-FO portant désignation au CHSCT de membres titulaires et suppléants représentant le personnel ;

Vu la proposition formulée le 2 février 2017 par le syndicat CFDT portant désignation au CHSCT de membres titulaires et suppléants représentant le personnel,

Décide :

Article 1

L'article 2 de la décision du 15 janvier 2015 susvisée est modifié comme suit.

Sur proposition des organisations syndicales concernées, sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Désignés par le syndicat UNSP-FO :

Membres titulaires :

Xavier APARICIO
Simone CHANET
Cécile GUERET
Adèle HEUDIER

Membres suppléants :

Elise CHAPPAZ
Carine GAUTIER
Riad IDIR
Hugo VICENTE

Désignés par le syndicat CFDT :

Membres titulaires :

Chantal BARDELAY
Anaïs NOUAILLES-MAYEUR

Membres suppléants :

Christine CHARBONNEAU
Nadège FAYARD

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 9 février 2017

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET